

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2022

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel, légalement convoqué le 9 mars 2022, s'est réuni le 15 mars 2022 à 11 heures, en visioconférence.

<u>Présents – Membres Titulaires (9)</u>: AUDIC Annie, LE DELEZIR Ronan, LE FLOCH Elodie, CHENOT Noëlle, DREVES Yves, GUERNEVE Michel, LE LUHERNE Nathalie, LE TRIONNAIRE Loïc, PRADO Brigitte

<u>Présents – Membres Suppléants (1)</u>: LE GOFF-CARNEC Nadine (présente uniquement pour la délibération 2022-04)

<u>Absents excusés – Membres Titulaires (6)</u>: GASTINE Roland, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie, LE CHAT Sophie, EVENO Thierry, HERISSON Pascal, BERNARD Dominique, TRIBALLIER Joël

<u>Absents excusés – Membres Suppléants (16)</u>: CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, LE RAY Pierre, JAHIER Freddy, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Excusé : Mr Denis L'ANGE, Trésorier **Secrétaire de séance** : Ronan LE DELEZIR

La séance se déroule en visio-conférence, elle est enregistrée. Les débats seront conservés durant un an sur le serveur.

Chaque participant est identifié.

Pour le vote des délibérations, chaque délégué sera interrogé individuellement pour donner son vote. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11h10.

1. Délibérations

CS-2022-02 – Finances – Clôture du budget annexe SAGE 641

Michel GUERNEVÉ expose que le budget 640, anciennement budget principal du SMLS (et donc relatif à la compétence GEMA reprise par AQTA et GMVA) est devenu le budget du Syndicat du SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel. Cependant, l'actif et la trésorerie du budget 640 pour la GEMA arrêtés au 31/12/2020 n'ont pas vocation à intégrer le bilan du Syndicat Mixte du SAGE GMRE et devront être répartis comme détaillé dans la convention de partage patrimonial délibérée le 15 décembre 2021 (2021-24).

Le budget actuel du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel doit reprendre pour actif et trésorerie ceux du budget 641, anciennement budget annexe SAGE (sur lequel il n'y a pas eu d'opérations en 2021). Pour cela, il est nécessaire de les transférer vers le budget principal 640.

En 2022, il conviendra de procéder à ce transfert et de clôturer le budget 641. Le transfert de l'actif et de la trésorerie liés à la compétence GEMA, arrêtés dans le compte de gestion du budget 640 au 31/12/2020, vers les EPCI membres du SMLS (AQTA et GMVA) devra également être effectué conformément à la convention de partage patrimonial (délibérée le 15 décembre 2021 (2021-24)).

Il est proposé de valider la clôture du budget annexe 641 au 31 décembre 2021 et d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à procéder aux écritures comptables d'intégration au budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• CS-2022-03 – Finances – Approbation des comptes de gestion 2021

Michel GUERNEVÉ expose qu'avant la transformation du SMLS au 1^{er} janvier 2021, le Syndicat disposait de deux budgets : le budget principal pour la gestion du Syndicat et la compétences GEMA et le budget annexe pour la gestion du SAGE.

Le budget GEMA doit être réparti auprès des EPCI membres du SMLS comme le stipule la convention de partage matrimonial adoptée le 15 décembre 2021 (délibération n° 2021-24). Le Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel a, quant à lui, conservé l'actif et la trésorerie du budget annexe. Pour cela, les résultats reportés au budget primitif en 2021 provenaient du budget annexe et est devenu le budget principal et utilise le budget 640.

Le partage du budget SMLS et la clôture du budget Annexe SAGE n'ayant pas encore été réalisés, deux comptes de gestion ont été établit pour l'exercice 2021.

Michel GUERNEVÉ déclare que les Comptes de Gestion 640 et 641 dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2021 dressés par le receveur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CS-2022-04 – Finances – Approbation du compte administratif 2021

Nadine LE GOFF-CARNEC intègre la séance. Michel GUERNEVÉ quitte la salle et laisse la parole à Ronan LE DÉLÉZIR.

Les résultats du Compte Administratif pour 2021 du budget du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel peuvent se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	326 105,99 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	261 867,77 €

1 Résultat budgétaire de l'exercice 2021	-64 238,22 €
2 Résultat antérieur reporté	46 815,90 €
3 = 1 + 2 Résultat de clôture de l'exercice	-17 422,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement de l'exercice	3 926,54 €
Recettes d'investissement de l'exercice	0,00€

4 Résultat budgétaire de l'exercice 2021	-3 926,54 €
5 Résultat antérieur reporté	6 201,31 €
6 = 4 + 5 Solde d'exécution Section Investissement	2 274,77 €

Ronan LE DÉLÉZIR invite le Comité Syndical à adopter le Compte Administratif 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nadine LE GOFF-CARNEC quitte la séance et Michel GUERNEVÉ réintègre la séance.

• CS-2022-05 – Finances – Vote du budget primitif 2022

Michel GUERNEVÉ présente le budget primitif 2022 par chapitre qui s'équilibre de la r	nanière suivante :
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	131 746,62 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	138 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	36 284,00 €
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	28 006,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	0,00€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00€
022 - Dépenses imprévues	3 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	337 036,62 €
023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	4 497,01 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 923,22 €
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00€
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 420,23 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	343 456,85 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	17 422,32 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	360 879,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00€
Chapitre 70 - Produits de services	10 800,00 €
Chapitre 74 - Dotations et Participations	350 079,17 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	360 879,17 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	360 879,17 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	360 879,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	3 692,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 828,00 €
020 - Dépenses imprévues	300,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	8 820,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 820,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 820,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE 125,00 € Chapitre 10 - Dotations, Fonds divers et réserves TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES 125,00€ 021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 4 497,01 € Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections 1 923,22 € TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT 6 420,23 € TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 6 545,23 € 002 - Excédent d'investissement reporté 2 274,77 € TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 8 820,00 €

Michel GUERNEVÉ propose de voter le budget primitif 2022 comme présenté et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Divers

Néant

La séance est levée à 11h30.

Le secrétaire de séance

Ronan LE DÉLÉZIR

Le Président

Michel GUERNEVÉ